

Charles MERCIER, Jean-Philippe WARREN (dir.),  
Identités religieuses et cohésion sociale. La France  
et le Québec à l'école de la diversité

Lormont, Le Bord de l'Eau, 2016, 335 p.

Jacques Palard

---



**Édition électronique**

URL : <https://journals.openedition.org/assr/34009>

DOI : [10.4000/assr.34009](https://doi.org/10.4000/assr.34009)

ISSN : 1777-5825

**Éditeur**

Éditions de l'EHESS

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 décembre 2017

Pagination : 393-395

ISSN : 0335-5985

**Référence électronique**

Jacques Palard, « Charles MERCIER, Jean-Philippe WARREN (dir.), Identités religieuses et cohésion sociale.

La France et le Québec à l'école de la diversité », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne],

180 | octobre-décembre 2017, mis en ligne le 01 décembre 2017, consulté le 22 septembre 2021.

URL : <http://journals.openedition.org/assr/34009> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/assr.34009>

---

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2021.

© Archives de sciences sociales des religions

---

# Charles MERCIER, Jean-Philippe WARREN (dir.), Identités religieuses et cohésion sociale. La France et le Québec à l'école de la diversité

Lormont, Le Bord de l'Eau, 2016, 335 p.

Jacques Palard

---

## RÉFÉRENCE

Charles MERCIER, Jean-Philippe WARREN (dir.), Identités religieuses et cohésion sociale. La France et le Québec à l'école de la diversité, Lormont, Le Bord de l'Eau, 2016, 335 p.

- 1 La comparaison entre la France et le Québec est le plus souvent fructueuse, et ce n'est pas là l'effet seulement de puissants liens historiques, du partage de la même langue ou de l'engagement d'intenses échanges culturels. Bien plus que d'autres sociétés, le Québec et la France se pensent volontiers comme singuliers et distincts et, de ce fait, tendent à s'estimer dépositaires d'une « mission » et d'un « message » politiques et civilisationnels à visée à la fois *ad extra* et *ad intra*. Fût-ce à l'insu de leurs membres, les systèmes politiques québécois et français, en raison de la forte empreinte laissée par l'Église catholique, sont dotés d'un capital génétique qui comporte, de façon latente, la même permanence du théologico-politique, au sens que Claude Lefort donne à ce syntagme. C'est peut-être là qu'il faut chercher la source de ce qu'observent les directeurs de l'ouvrage, issu d'une rencontre universitaire qui s'est tenue à Bordeaux au printemps 2015 : C. Mercier (Université de Bordeaux) et Jean-Philippe Warren (Université Concordia, Montréal) perçoivent en effet un « complexe jeu d'influences croisées entre les débats publics français et québécois » (p. 8).
- 2 Cette hybridation ne fait sans doute que mieux ressortir la cristallisation de deux modèles qui ne s'en présentent pas moins comme singuliers : dans le républicanisme

français, l'État régule la scène religieuse à des fins de préservation de l'ordre social, tandis qu'au Québec prévalent des principes du libéralisme canadien qui donnent pour mission à l'État de défendre la liberté religieuse des individus et de garantir, singulièrement au bénéfice des minorités, l'égalité des droits. Dans sa comparaison des systèmes politiques français et canadien, le juriste Louis-Philippe Lampron (Université Laval), qui fait sienne cette distinction, parle d'une inversion des prémisses : selon l'approche française, le principe collectif de la laïcité des institutions publiques prime sur les revendications individuelles, alors que l'approche canadienne se fonde sur le respect de la liberté de conscience et la non-ingérence de la puissance publique en matière religieuse : « L'obligation de neutralité religieuse ne s'impose qu'aux institutions publiques et non pas aux individus qui y travaillent » (p. 62), ni, *a fortiori*, aux bénéficiaires des services publics, à commencer par les élèves dans leurs établissements scolaires. Cette analyse comparée de l'évolution de la régulation politique du religieux de chaque côté de l'Atlantique mobilise trente-huit contributeurs, preuve de la forte conscience d'un commun intérêt à « appréhender la fabrique de la cohésion sociale non plus à partir des politiques publiques mais à partir des appartenances religieuses » (p. 13).

- 3 On ne saurait minorer le fait que dans les pays occidentaux une large part des controverses suscitées par l'aménagement de la diversité, celle en particulier qui émane de l'immigration, porte sur la dimension religieuse des identités et sur les pratiques des minorités ethnoculturelles. Selon Alain-G. Gagnon (Université du Québec à Montréal, UQAM) et François Boucher (Université de Montréal), ces controverses contribuent à un ébranlement du consensus et conduisent à opérer ce que les auteurs appellent un « virage intégrationniste » (p. 94). Celui-ci trouve ses lignes directrices dans les travaux de commissions nationales *ad hoc*, de part et d'autre de l'Atlantique : en France, la Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République présidée par Bernard Stasi, qui a remis son rapport en 2003 ; au Québec, la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles qu'ont co-présidée Gérard Bouchard et Charles Taylor et qui a déposé son rapport en 2008. En tant que province de l'État *fédéral* canadien, le Québec ne saurait échapper au cadre que constitue la Charte canadienne des droits et libertés, attachée à la Loi constitutionnelle de 1982, quand bien même il cherche à se singulariser, notamment en opposant au « multiculturalisme » canadien une politique inspirée de l'« interculturelisme ». La mise en œuvre de ce modèle, qui se pense comme intermédiaire entre le modèle français et le modèle canadien, pose à l'évidence la difficile question du degré de la préséance dont peut se prévaloir la culture majoritaire par rapport aux cultures minoritaires. Jack Jedwab (Association d'études canadiennes), qui fait état dans le titre de sa contribution d'une « improvisation interculturelle » et d'un « prétendu modèle mitoyen », parle d'« opération habile de marketing » (p. 57).
- 4 Côté français, des contributions s'attachent à montrer diverses formes d'évolution et même parfois de rupture intervenues dans le modèle traditionnel de laïcité au cours des deux dernières décennies. Y. Raison du Cleuziou (Université de Bordeaux) voit une claire traduction de la grande plasticité de la tradition républicaine française dans certaines formes de références aux valeurs de la République ou à la laïcité, notamment lorsque ces références sont dictées par le refus de l'islam : elles constituent alors un vecteur d'exclusion et non d'intégration. S. Henriette-Vauchez (Université Paris Ouest Nanterre La Défense) voit dans la loi du 15 mars 2004, qui fait suite au rapport de la Commission Stasi et qui assujettit des personnes privées à l'obligation de neutralité

religieuse, une rupture radicale dans l'économie politique de la laïcité française. Dans le compte rendu qu'elle fait de trois enquêtes sur la place de la religiosité dans la vie d'adolescents âgés d'environ quinze ans, Colette Sabatier (Université de Bordeaux) tire la conviction que la religion occupe une place à part entière parmi les sources d'influence du bien-être psychologique des jeunes Français : « La religion reste une valeur ajoutée » (p. 170). C'est aussi ce qui ressort de la contribution de S. Grzybowski, qui travaille à la promotion du vivre ensemble en milieu scolaire : le fondateur de l'association interconvictionnelle de jeunes « Coexister » estime que la diversité est non seulement positive, mais qu'elle recèle un ferment de cohésion : il est dès lors possible de « construire l'unité sur la reconnaissance des singularités » (p. 295).

- 5 Sur un objet clairement circonscrit, celui de l'enseignement culturel des religions, l'ouvrage permet une intéressante comparaison franco-québécoise. Au Québec, le programme Éthique et culture religieuse fait partie, depuis la rentrée de 2008, du cursus scolaire aux niveaux primaire et secondaire et a permis d'engager un processus de formation des enseignants. Pour J.-Ph. Perrault (Université Laval), il recèle toutefois une double difficulté : il est considéré comme une « petite matière » (p. 274), et la majorité des enseignants fait part d'un manque de connaissances ainsi que de la crainte de tensions avec certains parents. Mais l'auteur inscrit ce constat dans une problématique qui se veut plus fondamentale quant au sens et à la portée de la réforme : « Le religieux n'est [...] pas qu'un ensemble de "produits", mais aussi un geste, une pratique productrice de culture » (p. 276). En France, l'introduction d'un « enseignement du fait religieux » est consécutive au rapport que le ministre Jack Lang a commandé à Régis Debray après le 11 septembre 2001. Isabelle Saint-Martin (Institut européen en sciences des religions) rappelle que l'Éducation nationale a choisi de ne pas en faire une matière à part mais de le laisser à l'initiative pédagogique des professeurs dans le cadre de leur propre enseignement disciplinaire. On peut considérer ce terrain de l'enseignement culturel du fait religieux comme un analyseur institutionnel du rapport à la laïcité, en France, où I. Saint-Martin note avec réalisme qu'il « reste à bien des égards encore à mettre en œuvre ou à consolider » (p. 227) et au Québec, où les élèves de l'enseignement *public* avaient accès, jusqu'en 2008, à un enseignement *confessionnel*, catholique ou protestant. C'est dire que les débats qui ont cours de part et d'autre de l'Atlantique, pour convergents qu'ils puissent apparaître aujourd'hui, sont l'aboutissement – provisoire – de trajectoires et d'histoires très singulières.